

Créteil, le 14 mars 2017

La Rectrice de l'académie de Créteil,
Chancelière des Universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs
de CIO

s/c Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

Mesdames et messieurs les IA-IPR

Mesdames et messieurs les IEN-IO-ET-EG



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

SAIO
Service académique
d'information et d'orientation

Affaire suivie par
Patricia Bloch

T : 01 57 02 68 10

F : 01 57 02 68 18

Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Circulaire n° 2017-011

Objet : Circulaire relative à la mise en œuvre de la politique académique d'orientation et d'affectation dans le 2nd degré pour l'année scolaire 2016/2017

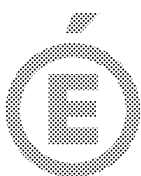
PJ :

Annexe 1 : Principes généraux des procédures d'orientation et d'affectation

Annexe 2 : fiches techniques du vademecum académique

Références :

- Loi n° 2013-595 du 8-7-2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Loi n° 2013-660 du 22-7-2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Décret n° 2014-1377 du 18-11-2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves (notamment les dispositions relatives au redoublement)
- Décret n° 2015-1351 du 26-10-2015 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives à la préparation aux examens des voies générale, professionnelle et technologique des lycées et à la délivrance du baccalauréat (notamment les dispositions relatives au droit au redoublement dans l'établissement d'origine)
- Circulaire ministérielle n° 2016-055 du 29-3-2016 BO n° 13 du 31-3-2016 relative à l'entrée au lycée professionnel
- Projet académique 2016-2019
- Lettre académique de cadrage relative à la lutte contre le décrochage scolaire du 8 septembre 2016
- Circulaire académique du 29 novembre 2016 relative à la mise en place des passerelles
- Circulaire ministérielle de rentrée n° 2017-045 au BO n°10 du 9-03- 2017



La campagne 2016 a été marquée par des évolutions importantes qui ont impacté fortement nos procédures académiques d'orientation et d'affectation. Cette année, la campagne 2017 se caractérise par une relative stabilité dans nos procédures, même si la généralisation de l'application nationale AFFELNET Lycée nous amène à opérer certains ajustements par rapport à celles initialement envisagées.

Cette circulaire a pour but de vous rappeler les grands principes qui sous-tendent nos procédures d'orientation et d'affectation en lien avec le projet académique, de vous préciser les objectifs à poursuivre et de vous accompagner dans leur mise en œuvre au sein des établissements scolaires.

Faire de l'orientation et de l'affectation un des vecteurs de réussite

L'orientation et l'affectation constituent un des leviers pour accroître la performance de l'académie (Axe 1 du projet académique 2016-2019) et s'inscrivent dans les objectifs de la loi pour la refondation de l'école.

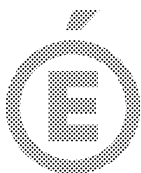
Accroître la performance, c'est améliorer les acquis scolaires des élèves et les résultats aux examens pour élever le niveau de qualification. C'est assurer dans les meilleures conditions toutes les transitions pédagogiques d'un cycle à l'autre. C'est aussi favoriser la poursuite d'étude la mieux choisie et préparer les élèves à l'insertion professionnelle dans le respect des valeurs qui fondent l'école de la République, en veillant à mieux accompagner ceux qui sont les plus fragiles.

Pour cela, la mise en place de la nouvelle organisation des collèges dès la rentrée 2016 permet aux élèves de construire leur parcours en prenant appui sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que sur de nouvelles modalités d'évaluation, reliées explicitement aux procédures d'orientation et d'affectation.

Tous les acteurs doivent pouvoir s'appuyer sur les ressources, les partenariats et les leviers qui sont à leur disposition. Notamment, le Parcours Avenir permet d'éclairer les choix des élèves tout au long de leur scolarité et s'appuie sur un ancrage disciplinaire qui doit encore être conforté. A travers des actions pédagogiques interdisciplinaires, des entretiens d'orientation et des actions d'informations diverses (forums, salons, visites, mini-stages...) menées quotidiennement dans votre établissement, ce parcours contribue à développer chez les élèves la persévérance, le sens de l'engagement et de l'initiative, la confiance en leur capacité d'agir et la compétence à s'orienter tout au long de la vie.

Accroître la performance implique également que les procédures d'orientation et d'affectation permettent une meilleure fluidité. L'application Affelnet n'est que le premier temps d'un processus d'affectation qui s'étend jusqu'aux congés d'automne. Pour mieux accompagner les changements d'orientation entre les différentes voies de formation du lycée, je vous rappelle qu'une procédure Passerelles est mise en place depuis la rentrée 2016 (cf circulaire académique n°02016-112 du 29/11/2016). De la même manière, les jeunes qui souhaitent revenir en formation initiale, quel que soit le dispositif par lequel ils se manifestent (« Reviens te former », entretien en CIO, via la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs..), doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement spécifique à travers la procédure d'intégration continuée (cf lettre de cadrage académique du 8/09/2016). Celle-ci formalise la démarche et le suivi leur permettant de rejoindre en cours d'année et sur place vacante une formation correspondant à leurs besoins de qualification. Je vous encourage ainsi à développer le recours à ces différents dispositifs tout au long de l'année scolaire.

A ce titre, j'attire votre attention sur l'absolue nécessité de renseigner quotidiennement vos bases élèves ainsi que les différentes applications qui accompagnent les procédures d'orientation (RIDDO) et d'affectation (AFFELNET, Suivi De l'Affectation - SDA, Parcours En Ligne - PEL). Outre le fait de disposer d'une visibilité fiable des places vacantes, ces données contribuent à la prévision des effectifs et les ajustements de structures. C'est pourquoi, je vous demande d'effectuer ces opérations avec la plus grande précision et dans les délais impartis.



Faire de l'orientation et de l'affectation un des vecteurs d'équité

Les procédures d'orientation et d'affectation doivent s'attacher à développer une plus grande mixité et ainsi réduire le marquage social et/ou sexué de la répartition des élèves dans les différentes filières de formation.

De ce point de vue, des mesures spécifiques sont déjà en œuvre au niveau de l'affectation des élèves, notamment l'attribution d'un bonus donnant aux élèves boursiers une priorité d'affectation sur le lycée de secteur de leur choix dans la voie générale et technologique. La problématique de la mixité est également prise en compte lors de l'élaboration de la carte des formations ainsi que dans le cadre du travail engagé sur la sectorisation des lycées, sur certains territoires.

Les procédures d'orientation et d'affectation doivent enfin reposer sur un principe d'équité et de transparence pour permettre à chaque élève de s'épanouir dans un parcours de réussite. Eu égard à la mise en œuvre du nouvel outil AFFELNET Lycée, l'affectation en 1^{ère} technologique restera organisée au niveau départemental à travers des commissions pilotées par les directeurs académiques des services de l'éducation nationale pour la dernière année. Elle concernera uniquement les élèves pour lesquels un changement d'établissement s'avère nécessaire pour poursuivre dans la série technologique sollicitée et obtenue par décision du chef d'établissement d'origine.

Néanmoins, afin de permettre à chaque élève cette poursuite d'études, je vous demande de réserver obligatoirement dans chaque établissement d'accueil, quelle que soit la série technologique concernée, des places pour les élèves issus d'un établissement ne bénéficiant pas de la série souhaitée.

Cette procédure d'affectation sera gérée informatiquement par AFFELNET Lycée dès la campagne 2018.

Maintenir un équilibre entre les deux voies d'orientation post 3^{ème}

En 2016, on observe une tendance à la stabilité après cinq années d'augmentation continue des orientations en 2^{nde} GT, même si le taux académique reste plus élevé que la moyenne nationale.

Il convient désormais de maintenir cet équilibre afin de ne pas fragiliser la voie professionnelle qui est une véritable voie de réussite, porteuse d'avenir en termes d'insertion et de poursuite d'études. Elle doit ainsi être proposée aux élèves qui peuvent en tirer le meilleur bénéfice et systématiquement valorisée par des actions de découverte qui doivent conduire les élèves à enrichir leurs représentations des formations et des métiers.

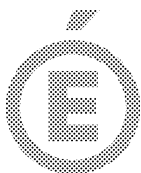
Pour vous y aider, de nombreuses ressources sont disponibles sur le site internet de l'académie : www.orientation.ac-creteil.fr (rubriques Services, Parcours avenir et Evènements/manifestations).

Poursuivre la valorisation des séries technologiques à valence scientifique et veiller à accompagner les changements d'orientation post 2^{nde} GT

En juin 2016, les décisions d'orientation vers la série STI2D augmentent de façon plus marquée que les années précédentes. Il convient de conforter cette tendance en 2017, notamment en favorisant la mixité, les filles restant toujours extrêmement minoritaires dans cette série (2,8 % contre 36,5% pour les garçons). Quant à la série STL, après une stagnation en 2015, elle bénéficie elle aussi d'une évolution positive (+ 0,4 point). Il convient donc de pérenniser ces tendances en poursuivant nos efforts en faveur de ces séries technologiques, eu égard à la diversité des poursuites d'études et aux nombreux débouchés qu'elles offrent.

Le taux d'orientation en série L (8,7%) en légère baisse cette année reste inférieur à la moyenne nationale et ne parvient pas depuis 2010, à franchir la barre des 10%. Il convient donc d'être plus volontariste en 2017, notamment en encourageant davantage la demande des garçons qui baisse de plus de 1 point en 2016 (6,3% contre 7,5%).

La poussée de la série STMG (+3,3 points) corrélative à la mise en œuvre du décret sur le redoublement exceptionnel doit être stabilisée. L'orientation vers cette série ne doit pas constituer la seule réponse aux difficultés scolaires des élèves de 2^{nde}. Ces dernières doivent être prises en charge le plus tôt possible en mobilisant tous les dispositifs pédagogiques disponibles (accompagnement personnalisé, tutorat, stages de remise à niveau).



L'entrée en vigueur de la mesure sur le redoublement exceptionnel impacte également le taux de non passage en 1^{ère} GT lequel est en forte diminution (-7 points) notamment en raison de la baisse importante du taux de redoublement (-6 points), ce dont nous devons nous féliciter.

La réorientation dans la voie professionnelle, quant à elle, marque le pas mais reste supérieure à la moyenne nationale : 6,8% contre à peine 5% au plan national. Cette spécificité cristolienne, corrélative au fort taux d'orientation en 2^{nde} GT après la classe de 3^{ème}, constitue une voie de réussite qui se traduit de façon positive dans les résultats obtenus à l'examen du bac professionnel. Bien entendu, ces réorientations doivent être accompagnées par les équipes éducatives dans le cadre d'un dialogue avec les familles afin de recueillir leur adhésion et d'inscrire ces changements dans une dynamique de choix positif. En outre, toutes les actions permettant aux élèves de découvrir les formations professionnelles doivent être encouragées, notamment les périodes d'immersion dans les établissements d'accueil (mini-stages), afin de valider la pertinence des projets.

Encourager le droit au redoublement dans l'établissement d'origine pour les élèves ayant échoué à l'examen

Suite à la mise en œuvre de cette nouvelle mesure à la rentrée 2016 ([décret n°2015-1351 du 26 octobre 2015](#)) dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, le calibrage des capacités d'accueil a été anticipé et diverses réponses adaptées aux besoins et aux attentes de certains élèves, dans le cadre des modalités de re-préparation à l'examen, leur ont été offertes à travers des dispositifs individuels ou collectifs.

Si l'on peut se féliciter de l'augmentation des doublants inscrits à la rentrée 2016 malgré l'augmentation des taux de réussite aux baccalauréats et la diminution d'environ 1 point du taux académique de jeunes non retrouvés lors de la dernière campagne SIEI de décembre 2016 (passant de 8,1% à 7,2%), il apparaît, cependant, que 4000 jeunes de terminale ayant échoué à leur examen (GT, Pro et CAP) ne se sont pas réinscrits, soit environ 1 lycée décroché sur 2 à la rentrée 2016 dont 67% sont issus de la voie professionnelle.

Pour la rentrée 2017, des objectifs ministériels ambitieux ont été fixés à chaque académie pour participer à l'effort national de maintien en formation de 17 000 lycéens supplémentaires avec une attention toute particulière dans les lycées professionnels.

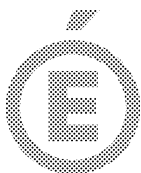
C'est pourquoi, je vous demande d'accentuer vos efforts auprès de ces élèves ayant échoué si près du but et de veiller à ce qu'ils soient systématiquement invités à bénéficier d'une sécurisation de leur parcours vers la certification.

Pour cela, vous informerez les familles et les lycéens des différentes modalités possibles de re-préparation de l'examen, notamment le droit au redoublement dans l'établissement d'origine et le bénéfice de la conservation des notes égales ou supérieures à 10 pendant les cinq sessions suivantes.

Renforcer la politique volontariste d'accueil des bacheliers professionnels en BTS et favoriser la poursuite d'étude des bacheliers technologiques en IUT

Malgré l'évolution régulière des effectifs de terminale dans les voies générale, technologique et professionnelle, la campagne APB 2016 a enregistré une augmentation des propositions d'admissions par rapport à 2015. Néanmoins, ce bénéfice a majoritairement profité aux bacheliers généraux au détriment des bacheliers professionnels et technologiques, qui se sont retrouvés sans solution en nombre plus conséquent. Par ailleurs, on observe que le nombre de bacheliers professionnels admis en BTS reste stable malgré l'augmentation de leurs effectifs et les ouvertures de nouvelles formations, même si les établissements engagés en cordées Bac pro-BTS en ont accueillis davantage.

Je vous rappelle que la réussite dans l'enseignement supérieur passe par une solide préparation des choix d'orientation qui débute dès l'entrée au lycée et doit être approfondie en première avec un entretien personnalisé d'orientation débouchant sur un conseil personnalisé obligatoirement effectué pour chaque élève. Elle aboutit avec la saisie des vœux définitifs dans l'application Admission Post Bac. Ce processus de préparation nécessite l'implication de tous les



enseignants, notamment des professeurs principaux qui peuvent s'appuyer sur l'expertise des conseillers d'orientation psychologues.

Bien que le baccalauréat professionnel soit un diplôme à visée d'insertion dans la vie active, il est essentiel de repérer en amont ceux qui souhaiteraient poursuivre des études en BTS. Je vous demande ainsi de renforcer leur accompagnement dès leur identification et tout au long de la campagne APB pour éviter la forte déperdition qui existe entre les différentes phases. J'insiste également sur la nécessité de veiller à ce qu'ils puissent s'inscrire dans ce parcours de réussite et bénéficier d'un étayage fin jusqu'à leur certification.

En parallèle, il convient d'encourager l'ambition des bacheliers technologiques à s'orienter vers des instituts universitaires de technologies, encore insuffisamment demandés et de développer davantage la coopération avec nos partenaires à travers des actions pédagogiques et des actions d'information bien en amont des procédures.

Cette politique partenariale s'intègre dans une politique globale de régulation des flux qui doit permettre, à travers le respect de seuils fixés de bacheliers technologiques en IUT et de bacheliers professionnels en BTS, une amélioration de ces jeunes accueillis dans des formations sélectives.

En conséquence et face à la forte tension démographique qui perdure (+1800 bacheliers supplémentaires à la rentrée 2016), il convient d'être particulièrement attentif à la construction du parcours d'orientation des élèves afin que les choix effectués puissent être en adéquation avec les parcours de réussite correspondants.

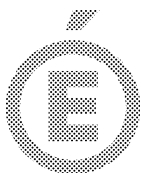
L'ensemble des opérations d'orientation et d'affectation 2017 seront détaillés dans le Vadémécum académique des procédures qui vous sera adressé prochainement.

J'ai conscience que l'orientation et l'affectation sous-tendent des opérations denses et complexes dans un calendrier très serré, à un moment de l'année soumis à de nombreuses contraintes. C'est pourquoi je vous remercie par avance pour l'attention et la vigilance toute particulière que vous accorderez à ces opérations.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement, pour la réussite des parcours des élèves.

La Rectrice de l'académie de Créteil

Béatrice GILLE



ANNEXE 1

Principes généraux des procédures d'orientation et d'affectation 2017

✓ Les procédures d'orientation

En 2016-2017, les procédures d'orientation sont reconduites à l'identique.

Les fiches de dialogue sont disponibles et téléchargeables dans l'application DOPAE pour le recueil des vœux provisoires des familles et propositions du conseil de classe du deuxième trimestre, des vœux définitifs et décisions d'orientation du chef d'établissement du 3^{ème} trimestre.

Comme en 2015-2016 et eu égard à la mise en œuvre du redoublement exceptionnel :

- les fiches de dialogue concernent uniquement les paliers d'orientation 3^{ème} et 2^{nde}.

- en fin de 4^{ème}, une *fiche de recueil des intentions de poursuites de scolarité* est mise à disposition des établissements afin de formaliser le dialogue pour les choix de 3^{ème} Prépa-Pro ou de DIMA (indépendamment des dossiers d'admission à constituer).

- pour l'ensemble des niveaux, une *fiche support en cas de redoublement exceptionnel* est mise à disposition des établissements afin de formaliser le dialogue entre l'équipe pédagogique et la famille. Etant donné le faible nombre de recours liés au redoublement exceptionnel demandés par la famille et refusés par le chef d'établissement lors de la campagne 2016, j'ai décidé de réunir cette année une seule commission d'appel qui statuera sur l'ensemble des recours effectués de la 6^{ème} à la 1^{ère} GT.

Parallèlement, l'application RIDDO pour le recueil informatique des demandes et décisions d'orientation doit être renseignée pour les paliers d'orientation (3^{ème} et 2^{nde}). Cette remontée d'information est essentielle pour la prévision des effectifs et les ajustements de structures. C'est pourquoi, je vous demande d'effectuer ces opérations avec la plus grande précision et dans les délais impartis, particulièrement pour les élèves de 2^{nde} GT. Je vous rappelle que les propositions (2^{ème} trimestre) et les décisions d'orientation (3^{ème} trimestre) du chef d'établissement ne sont saisies dans l'application qu'après dialogue avec les familles et non à l'issue du conseil de classe.

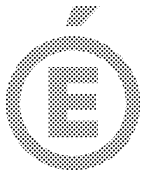
✓ Procédures d'affectation

❖ Maintien des évolutions introduites en 2016

En 2015-2016, au global (voie GT et voie pro), 93% des candidats ont été affectés lors du tour AFFELNET Post 3^{ème} de juin, soit une augmentation de plus de 4 points par rapport à la campagne 2015.

Les évolutions introduites en 2015-2016 sont donc reconduites pour la campagne 2017 :

- la procédure de sécurisation de l'affectation en voie professionnelle permettant, sur la base d'une simulation en amont du tour AFFELNET, d'identifier les élèves susceptibles de ne pas être affectés et leur donnant la possibilité de formuler des vœux supplémentaires (+700 élèves affectés en 2016)
- la sécurisation de l'affectation en 2^{nde} GT selon laquelle un vœu supplémentaire de secteur est systématiquement saisi (augmentation du taux d'affectation en 2^{nde} GT de + 4 points en 2016). Néanmoins, cette saisie sera effectuée concomitamment lors de la phase de saisie des vœux des familles.
- la suppression du bonus sur le 1^{er} vœu qui, en visant notamment une baisse des conduites d'autocensure des familles les plus défavorisées, contribue à l'amélioration de l'équité et à une plus grande mixité dans les établissements.



- la suppression des enseignements d'exploration contingentés en 2^{nde} GT qui, conformément à la réforme du lycée, pose le principe du choix de l'enseignement d'exploration au moment de l'inscription au lycée, le choix de la série de bac étant différé à la fin de la classe de 2^{nde}. En 2017, seuls les enseignements d'exploration Création et culture design et Ecologie, Agronomie, Territoire et développement Durable restent contingentés.

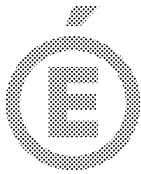
❖ Généralisation de l'application « AFFELNET Lycée »

Expérimentée depuis deux ans dans quatre académies, l'application « AFFELNET Lycée » est généralisée à toutes les académies en 2017.

Cette nouvelle application informatique permet l'affectation simultanée des élèves de troisième et de seconde, alors que jusqu'à présent deux procédures parallèles étaient nécessaires (AFFELNET Post 3^{ème} et AFFELNET 1^{ère}). Ainsi désormais, la saisie des vœux se fera dans une seule et même application, selon un calendrier unique, ce qui en simplifie la gestion notamment pour les lycées.

Outre cette amélioration, la nouvelle application AFFELNET Lycée permet d'intégrer les nouvelles modalités d'évaluation des acquis des élèves entrées en vigueur à la rentrée 2016. Les bilans périodiques et de fin de cycle 4 figurant dans le livret scolaire unique (LSU) serviront de supports au dialogue sur l'orientation entre les équipes éducatives et les familles. Ils seront transformés automatiquement en une moyenne de points lorsque ces données seront importées dans l'application AFFELNET. Afin que les données soient correctement renseignées et ne perturbent pas le tour définitif, elles feront l'objet d'une vérification et d'une modification, le cas échéant, directement dans l'application AFFELNET par les établissements. D'autre part, les coefficients permettant de moduler le critère « acquis des élèves » pour l'affectation en voie professionnelle et définis jusqu'à présent au niveau académique par les corps d'inspection, sont remplacés par une table nationale des coefficients qui sera intégrée à l'application AFFELNET Lycée.

Ce lien entre évaluation et affectation vise à renforcer la capacité de l'élève à donner du sens aux apprentissages scolaires et ainsi à faciliter la construction de son parcours de formation. Les mesures d'harmonisation des critères d'affectation au plan national contribuent en outre à une meilleure équité entre les élèves et contribuent à faciliter les mobilités géographiques.



ANNEXE 2

Fiches techniques du Vademecum académique des procédures 2017

Fiche 1	Procédure Passpro
Fiche 2	Démarche expérimentale dans Passpro post 3 ^e : ASSP
Fiche 3	Formations en apprentissage intégrées à la procédure AFFELNET
Fiche 4	Procédure d'admission en 2 nd pro métiers de la sécurité
Fiche 5	Procédures d'admission en section internationale et/ou bi-nationale
Fiche 6	Admission et affectation en internat de la réussite
Fiche 7	Procédures d'affectation sur les formations inter-académiques IDF
Fiche 8	Retour en formation initiale sous statut scolaire
Fiche 9	Foyer de Cachan établissement privé
Fiche 10	Commission d'assouplissement de la carte scolaire
Fiche 11	Commission Handicap & médicale
Fiche 12	Commission ULIS
Fiche 13	Procédure sections sportives scolaires
Fiche 14	Commission 1CAP2 pour élèves de 3 ^e scolarité "fragiles"
Fiche 15	Commission 2 nd e Pro pour SEGPA/ EREA/ EANA/ DIMA/ MLDS/ RFI
Fiche 16	Commission d'affectation en 1 ^{er} GT avec changement d'établissement
Fiche 17	Commission d'affectation et d'ajustements en T ^{ale} Gale, Techno, Pro
Fiche 18	Commission d'ajustement 2 nd e GT et 1 ^{ère} GT
Fiche 19	Zone géographique de recrutement pour l'affectation en 2 nd e GT
Fiche 20	Procédure d'admission en 3 ^e prépa-pro
Fiche 21	Procédure d'admission en DIMA
Fiche 22	Affectation des élèves du privé vers l'enseignement public
Fiche 23	Récapitulatif des commissions départementales
Fiche 24	Commissions d'appel 3 ^{ème} / 2 nd e Commission d'appel tous niveaux (redoublement exceptionnel)
Fiche 25	Procédure d'affectation à l'automne (en attente)
Fiche 26	Procédures Passerelles
Fiche 27	Télé-services : Télé-inscription
Fiche 28	Recueil informatique des demandes et des décisions d'orientation : Procédures RIDDOP et RIDDOD
Fiche 29	Affectation en 1 ^{ère} BMA2